



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par *African Action on AIDS*, l'Alliance internationale des femmes, l'Association internationale des juristes démocrates (AIJD), le Conseil international des femmes, le Conseil international des femmes juives, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, la Fédération internationale des femmes pour la paix mondiale, la Fédération internationale des travailleurs sociaux, la Fédération internationale pour l'économie familiale, *Federation of American Women's Clubs Overseas* (FAWCO), *Graduate Women International* (GWI), *International Council of Psychologists*, l'Internationale socialiste des femmes, *International Inner Wheel*, l'Organisation internationale des femmes sionistes, l'Organisation panafricaine des femmes, Pax Romana, SERVAS International, Soroptimist International, l'Union européenne féminine, l'Union mondiale des femmes rurales, l'Union mondiale pour le judaïsme libéral, *Verein zur Forderung der Volkerverständigung* et Zonta International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Federation of American Women's Clubs Overseas et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et membres du Comité des ONG sur la condition de la femme de Vienne, soussignées, présentent la déclaration ci-dessous aux membres et aux observateurs de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU.

Les femmes et les filles représentent la moitié de la population mondiale et, par conséquent, la moitié de son potentiel, mais les inégalités entre les sexes persistent, en particulier parmi les femmes rurales, ce qui entraîne la stagnation du progrès social dans de nombreux pays du monde.

La population mondiale devrait approcher les 10 milliards d'ici à 2050. Si l'on veut nourrir deux milliards de personnes supplémentaires, les pêcheurs, les pasteurs, les exploitants familiaux, les populations autochtones et les femmes ont besoin d'une formation plus poussée, étant donné que leurs compétences sont négligées ou ne sont pas suffisamment mises à profit. Souvent, ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour investir dans l'agriculture, ou ont une connaissance limitée des méthodes modernes de consommation et de production durables et diversifiées. La situation est encore compliquée par les effets des changements climatiques sur l'agriculture. Les discriminations multiples que subissent les femmes les rendent plus vulnérables aux changements climatiques, aux catastrophes et aux conflits, en particulier les femmes vivant dans la pauvreté, les femmes handicapées, les mères célibataires, les femmes âgées, les femmes rurales et les femmes autochtones.

Les femmes travaillant dans l'agriculture jouent un rôle important à l'appui des objectifs de développement durable de l'ONU, dans toute une série d'activités de production, de distribution et d'utilisation des aliments et en participant à la conservation de l'eau, au boisement et à la domestication des cultures. Les progrès accomplis en faveur de l'objectif de développement durable n°1 favorisent ceux en faveur de l'objectif 2, car faire en sorte que chacun ait accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante est indissociable de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation du Programme 2030. La lutte contre la malnutrition est indissociable de la lutte contre la pauvreté. La réalisation de l'objectif de développement durable n°2 est cruciale pour les femmes, en raison du rôle essentiel qu'elles jouent dans la production alimentaire, la préparation des aliments et les soins aux enfants, mais également en raison de leurs vulnérabilités particulières relatives à la santé procréative.

Avec la féminisation croissante de l'agriculture, près de la moitié de la main-d'œuvre agricole dans le monde est maintenant composée de femmes qui travaillent comme agricultrices de subsistance ou comme travailleuses rémunérées ou non dans des exploitations familiales ou gèrent des entreprises non agricoles. Les femmes rurales jouent un rôle majeur dans la production agricole, composante essentielle de la sécurité alimentaire.

Malgré leur contribution importante au secteur agricole, les femmes se trouvent dans une situation défavorisée par rapport à leurs homologues masculins. Elles ont moins accès aux ressources et aux biens productifs, aux services financiers et à la protection sociale. Les normes sociales, lois et pratiques fondées sur le sexe limitent la participation des femmes au travail rémunéré et aux organisations de travailleurs et producteurs. La lutte contre ces préjugés est un élément clef des stratégies de développement durable.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2011), les rendements pourraient être accrus de 20 à 30 % et le nombre de personnes souffrant de la faim réduits de 12 à 17 % par l'autonomisation des femmes dans l'agriculture grâce à l'amélioration de leur accès aux ressources et de leur participation à la prise de décisions concernant la production agricole. Les petits exploitants agricoles, en particulier les femmes, jouent un rôle clef dans la promotion des méthodes d'agriculture durable fondées sur des pratiques traditionnelles. Les femmes connaissent souvent des plantes et ressources locales pour la nutrition, et utilisent des stratégies pour s'adapter aux effets des changements climatiques quand elles cueillent, jardinent, cultivent des herbes et des plantes, et conservent des graines.

Les changements climatiques ont un impact non seulement sur les terres, les sols, la végétation et la disponibilité de l'eau, mais également sur les personnes travaillant dans les domaines exposés à ces difficultés. De nouvelles formes d'entretien des terres, d'irrigation et de protection contre la désertification, de plantation de cultures et de récolte pourraient être nécessaires, ainsi que des moyens de gérer les épisodes météorologiques violents. Les effets du changement climatique affectent la capacité des femmes à travailler dans les champs, à trouver des sources d'eau adéquates et à fréquenter l'école, car des sols plus secs signifient qu'il faut passer plus de temps à aller chercher de l'eau et à labourer, ce réduit le temps passé en classe. L'autonomisation des femmes et filles est essentielle à l'expansion de la croissance économique et à la promotion du développement social. Accroître l'accès des femmes rurales à l'alphabétisation fonctionnelle, à la formation professionnelle et à des possibilités d'emploi décent est essentiel à l'augmentation des revenus des familles, à l'amélioration de la productivité et à la sécurité alimentaire. Lorsque les femmes ont des revenus supplémentaires, elles les consacrent davantage que les hommes à l'alimentation, la santé, l'éducation et l'habillement de leurs enfants. Cela a des incidences positives sur le bien-être immédiat et sur la constitution de capital humain et la croissance économique durables.

Des efforts particuliers doivent être déployés pour combler l'écart entre les sexes et autonomiser les femmes et les filles rurales, en renforçant les méthodes locales centrées sur les communautés afin que les femmes puissent créer un meilleur avenir et des environnements plus sains. Les femmes des régions rurales possèdent de précieuses connaissances et capacités d'action, et jouent un rôle essentiel dans les sphères économique, sociale et écologique. La résilience, la force, et le pouvoir des femmes représentent un potentiel énorme pour le développement durable des régions rurales.

Par conséquent, les membres soussignés du Comité des ONG sur la condition de la femme de Vienne et Genève prient les États Membres :

De combler l'écart entre les sexes dans l'agriculture et de garantir aux femmes rurales l'égalité d'accès à l'alphabétisation fonctionnelle ainsi qu'à l'éducation, à la terre, aux équipements, aux services financiers, au crédit et à la formation professionnelle ;

D'abolir toute forme de législation discriminatoire relative à la propriété des femmes rurales, à leur accès aux ressources productives, à la propriété, à la propriété foncière et aux droits de succession, et, compte tenu de la violence sexiste généralisée et des pratiques néfastes, de donner aux femmes rurales l'accès à la protection égale de l'état de droit ;

De veiller à ce que les femmes rurales aient accès aux services de santé propres à leur sexe ;

D'encourager la participation égale des femmes dans les organes de décision et les institutions à tous les niveaux ;

D'adopter des plans d'action nationaux et une optique ouverte à la problématique hommes-femmes dans les initiatives agricoles soucieuses du climat, et de former les femmes rurales à des pratiques agricoles adaptées au changement climatique, en tenant compte de la sagesse et de l'expérience autochtones ;

De veiller à ce que les technologies, les services de vulgarisation et les formations professionnelles soient sensibles aux besoins des femmes ;

De recueillir des données ventilées par sexe dans les domaines de l'agriculture, de l'approvisionnement alimentaire et de la santé pour étayer l'analyse des distinctions fondées sur le sexe et élaborer des outils faisant place aux femmes pour le développement du secteur agricole.
